

Formulaire de demande : Coup de pouce énergie

VOS INFORMATIONS Demandeur: *Date de naissance :/...../ *N° de téléphone : Adresse postale: *N°:..... *Nom de rue :.... Bât:..... Appt n°:.... Complément adresse : *Ville : *Code postal : *Situation matrimoniale: Célibataire En couple *Situation professionnelle: Salarié Fonctionnaire Retraité Autre Si vous avez coché « autre » merci de préciser..... *Nombre d'enfants à charge (rattachés fiscalement au foyer) : *Vous êtes: Locataire Propriétaire Si vous vivez en couple, conjoint : *Civilité : *Nom : *Prénom : *Prénom : *Date de naissance :/...../

Attention tous les champs marqué d'une *sont obligatoires. Si votre formulaire est incomplet, votre demande ne pourra être instruite.

Oui 🗖

Si vous avez coché « autre » merci de préciser.....

Salarié □ Fonctionnaire □ Retraité □ Autre □

Non

*Situation professionnelle:

*Avez-vous bénéficié du coup de pouce 2022 ?



Attestation sur l'honneur

• • •	, certifie sur l'honneur que les renseignements
portés sur cette demande et que les documents joi	nts sont exacts.
Fait le/ à	
	Signature du demandeur :
	<u> </u>
Données à caractère personnel collectées par le Dé	
·	mes données personnelles au service communication destiné à
des fins d'information et de communication vers le Oui □	s usagers. Non
oui =	11011 =

Pièces justificatives à joindre à votre demande

- RIB du demandeur
- Une facture d'énergie de l'année 2022 (gaz, électricité, bois, fioul, granulés etc.....)
- 3 derniers bulletins de salaires/ justificatifs de ressource ou justificatif(s) du versement de retraite. Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 accepté. (Si vous vivez en couple : pour les deux personnes)

Merci d'adresser votre demande à :

Hôtel du Département Coup de pouce Energie 14 boulevard Georges Chauvin CS 72101 27021 EVREUX CEDEX

Les informations recueillies par le Département de l'Eure font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre demande de subvention. Elles sont destinées aux services du Département de l'Eure habilités à instruire les dossiers au vu de leur mission spécifique.
Les informations collectées feront l'objet :

⁻ Soit d'une suppression immédiate en cas de refus de votre demande d'aide

⁻ Soit d'une conservation réduite au temps strictement nécessaire au traitement de votre demande (sauf en cas de consentement de votre part pour recevoir les informations du Département). Le délai de conservation serait alors porté au maximum à 3 ans.